

Ville de Saint-Brieuc

Direction des affaires culturelles

—
Le 29 décembre 2023.

AVIS DE PUBLICITÉ > APPEL À PROJET « DÉTOURNER LES NICHES »

Commande publique

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Ville : Saint-Brieuc

Objet :

Une procédure de commande publique est ouverte pour la conception et la réalisation d'œuvres plastiques dans les cinq niches (cf. image pour illustration infra) recensées et retenues dans la centre-ville de Saint-Brieuc. Et ce, dans une approche ludique, décalée, etc. Les niches sont, de fait, vides ; elles n'ont plus leur statue d'origine, ce pour quoi elles étaient conçues.

Il s'agira pour le candidat artiste de réaliser une création 3D (sculpture) devant se loger dans la niche ; d'autres propositions pourront être étudiées. La liste des 5 niches sera fournie après la sélection de l'artiste choisi·e.

Ces créations seront installées dans les cinq niches dont l'Architecte des Bâtiments de France préconise que « leurs parois seront laissées telles quelles en maçonneries de pierre visible ou en enduit. Leur fond ne sera pas peint. »

Un thème pour ces créations : le *Griffon*, emblème de Saint-Brieuc. Cette figure de la mythologie mi-aigle, mi-lion est l'emblème de Saint-Brieuc depuis plusieurs siècles et figure sur le blason de la commune depuis 1700.

Les œuvres seront installées dans les niches par l'artiste avant une échéance de 3 mois (date à date) à réception du courrier annonçant qu'il est le·lauréat·e.

Mode de passation : Procédure adaptée restreinte en application des articles 28 et 71 du code des marchés publics.

Montant de l'enveloppe : 10 000 € TTC pour les cinq niches.

Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste ou de l'équipe lauréat(e), les dépenses afférentes à la réalisation de la commande (conception, réalisation, matériels, locations d'outillage, déplacements, défraiements sur place de l'artiste et/ou de son équipe).

Candidats admis à présenter un projet : Artiste plasticien·e professionnel·le

Pièces à fournir pour la présélection :

- une copie du dernier appel de cotisations de la Maison des artistes ou de l'Agessa
- un dossier de références
- une esquisse du projet proposé (1 recto-verso maximum)
- une durée estimative de réalisation (en jours) qui respectera l'échéance maximum mentionnée supra.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 2 février 2024, 12h.

Envoi des candidatures par courrier recommandé avec accusé de réception portant la mention "A l'attention de la Direction des affaires culturelles - COMMANDE PUBLIQUE – « DÉTOURNER LES NICHES » – NE PAS OUVRIR"

> à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Direction des affaires culturelles
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

> ou dépôt à :

Accueil de l'Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
22 000 SAINT-BRIEUC

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Renseignements auprès de :

Jérémy BLANCHARD
Direction des affaires culturelles
Ville de Saint-Brieuc
jeremiah.blanchard@saint-brieuc.fr
Tél. : 02 96 62 54 94

Date de publication du présent avis : 29 décembre 2023.

Sélection des offres : Sur dossier (références et esquisse) dans le cadre d'un jury composé d'élus de la Ville et d'agents en charge du dossier.

Réponse d'attribution de la commande : Par courrier à l'issue du jury.

—

Exemple de niches, pour illustration.

